



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 7 octobre 2022 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 13 octobre 2022 à 18 h 00 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28 Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers présents à la séance : 21 Nombre de Conseillers représentés : 2
Nombre de Conseillers absents à la séance : 5 Nombre de Conseillers suppléés :

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTFIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Clément ROUET, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédérique GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET représentée par Pierre MATHONIER, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° 2022/14 : DECISION MODIFICATIVE 2022-01

Rapporteur : M. Antoine GIMENEZ

La présente décision modificative a pour objet d'inscrire des crédits nouveaux en section de fonctionnement concernant une étude relative à l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable confiée à l'Association Energies 15 pour un montant de 14 000 €.

Cette inscription de crédits complémentaires au compte 611 est équilibrée par une diminution des crédits du chapitre des dépenses imprévues.

Le détail de ces modifications figure dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la Décision Modificative 2022-01 conformément au tableau joint en annexe.

Affichage :

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Pierre MATHONIER